

# LES MOTTES FEODALES DE BUSSY-LE-CHATEAU : DE LA LEGENDE A L'HISTOIRE

Conférence donnée à Bussy-le-Château le 13 mai 2018

par

**Jackie Lusse**

Maître de conférence honoraire de l'Université de Lorraine

La présence de trois buttes alignées le long de la Noblette a intéressé les érudits locaux qui se sont interrogés sur leur origine et qui ont répandu du XVIIe au XIXe siècle des légendes encore diffusées aujourd'hui. Mais des textes inconnus de ces auteurs ont permis de reprendre le dossier et d'aboutir à des certitudes historiques.

Je verrai dans un premier temps l'historique de ces travaux avant de m'intéresser aux seigneurs de Bussy. Je terminerai par la description et l'interprétation des vestiges.

## DES TUMULI AUX MOTTES FEODALES

### *La découverte de la tombe de Childéric Ier*

Le 27 mai 1653, lors de travaux effectués près de l'église Saint-Brice de Tournai, des objets en or furent fortuitement découverts. Il n'y eut pas de fouille mais un véritable pillage, des personnes emportant ce qu'elles avaient recueilli. Grâce à un anneau sigillaire, le défunt fut identifié : il s'agissait de Childéric I<sup>er</sup>, le père de Clovis, mort en 481. Le matériel fut étudié par Chifflet, médecin de l'archiduc Léopold-Guillaume de Habsbourg, gouverneur de Pays-Bas ; en 1654 Chifflet publia son ouvrage, *Anastasis Childeric I Francorum Regis*, qui décrivait les vestiges.

### *A la recherche de la tombe de Pharamond*

Chifflet, dans son ouvrage, évoque la sépulture de Pharamond l'ancêtre légendaire des Francs au début du V<sup>e</sup> siècle, en précisant qu'il fut inhumé à la mode des barbares à l'extérieur de Reims, vers Laon dans un monticule en forme de pyramide. Cette dernière information allait susciter des recherches sur ce type de vestige.

### *Au mont de la Housse*

La première idée fut de situer cette sépulture au Mont d'Arène, mais elle fut abandonnée. En 1666, dom Marlot dans son *Histoire de l'Eglise de Reims* supposa qu'elle devait être une élévation de terre formée en pointe, située derrière l'église Saint-Nicaise de Reims, à l'est de la ville, à l'opposé du lieu indiqué par Chifflet. Ce lieu serait le Mont de la Housse où, en 1747, l'abbé Pluche fit des fouilles. Elles n'eurent aucun résultat car le journaliste qui rapporta ces fouilles en 1776 écrivit : « *Cette éminence est encore entière et personne ne songe à la fouiller au fond, malgré l'opinion très probable qu'elle contient le tombeau de quelque personnage illustre, et qu'on ne peut en prendre la construction dans un autre sens. On sait d'ailleurs que le plus ou moins de hauteur qu'on donnait à ces monticules ou tombelles était proportionné à la qualité du défunt, et celle dont nous parlons, quoiqu'offensée par le temps, indique encore par sa forme et son élévation un monument distingué.* »

En 1789, un meunier acquit le mont de la Housse et envisagea d'y construire un moulin. Le conseil municipal, le 18 août 1789, prit les mesures nécessaires en creusant la butte jusqu'au sol. On découvrit une pierre avec une inscription en grec qu'on déchiffra : « J'ai fouillé en cet endroit et n'ai rien trouvé. 1747 ». C'était une farce de l'abbé Pluche.

### *La butte de Prouilly*

En 1776, le journaliste avait encore écrit : « *Nous ajouterons qu'on voit à l'occident de Reims un autre mont communément appelé la butte de Prouilly, auquel on peut encore soupçonner la même origine. Sa forme est un* »

*oblong régulier, bâti sur une montagne assez élevée pour être vue à quatre lieues de distance* ». Une nouvelle identification du tombeau de Pharamond venait de voir le jour.

En 1838, la *Chronique de Champagne* publia un courrier de Jean Baptiste Lécivain par lequel il révélait qu'il avait fouillé à Prouilly une « *butte ou éminence de la hauteur et de la forme de celles que l'on signale comme des tombelles* ». Il y découvrit la base d'une tour carrée en moellons. Il concluait ainsi sa lettre : « *Il pourrait bien y avoir lieu de penser que, quand on s'est occupé de l'érection de cette butte, on a eu en vue, non un monument funèbre, mais tout simplement quelque beffroi, quelque tour ou fort, un moyen de communiquer par signaux, un télégraphe en herbe, si je puis ainsi dire* ». Le rédacteur de la *Chronique de Champagne* concluait : « *le tombeau de Pharamond est encore à découvrir, et que vraisemblablement on ne le découvrira ni au Mont de la Housse, ni à la butte de Prouilly* » et, personnellement, j'ajouterais nulle part ailleurs... puisque Pharamond est un mythe né au VIII<sup>e</sup> siècle !

### **Des tombes gallo-romaines ?**

Le 27 mai 1783, le *Journal de Paris* publia une lettre de Pasumot, ingénieur du roi, à propos de la fouille d'une tombe à Paris : « *On trouve sur les hauteurs des environs de Chaalons en Champagne, de Reims et d'autres endroits de cette Province, beaucoup de buttes isolées, que l'on nomme Tombelles [...]. Une opinion très répandue en Champagne, c'est que ce sont des monumens du passage d'Attila dans le 5<sup>e</sup> siècle. Un Ingénieur des Ponts et Chaussées en a fait fouiller deux ou trois avec toute la précaution possible, afin de ne rien perdre de ce qu'il pourrait trouver de curieux ou antique. Il a trouvé au centre de chacune de ces tombelles, un amas de terre et d'ossemens brûlés, avec des charbons, et autour quelques petites urnes cinéraires, avec des plats et quelques espèces de jattes, sur lesquelles étaient des restes d'ossemens d'animaux, tels que de moutons ou de cochons. Comme j'ai vu les vases entiers que cet Ingénieur a recueillis de ses fouilles, et qu'ils sont d'une terre noire comme les fragments que j'ai ramassés, il est aisé de les assimiler aux particularités des tombelles de Champagne [...] Quant au tems, il me paroît qu'il faut remonter à l'époque des Gaulois romanisés, c'est-à-dire à 15 ou 16 siècles. Les tombelles de Champagne doivent être plus anciennes qu'Attila. Il paroît que c'est un usage des peuples Septentrionaux, et en particulier des Gaulois, puisqu'il y a des tombelles semblables dans presque toute la France* ».

Cet article fait allusion – tout en proposant une autre hypothèse – au fait qu'en Champagne, ce type de buttes était considéré comme contemporain de l'époque d'Attila.

### **Attila et les champs catalauniques**

Le lieu de la bataille qui opposa en 451 Aetius à Attila présente dans les sources anciennes trois versions :

- les Champs catalauniques chez l'évêque espagnol Hydace qui, dans sa chronique se terminant en 468, précise que ce lieu n'est pas éloigné de la ville de Metz, que les Huns ont détruite ; Cassiodore, mort vers 580, évoque seulement la victoire d'Aetius aux Champs Catalauniques ; Isidore de Séville, mort en 636, mentionne aussi les Champs catalauniques. C'est ce que d'Arbois de Jubainville a appelé la version gothique et qu'il pense rapportée par les Wisigoths en Espagne.
- La seconde version, qualifiée de franco-burgonde, situe le combat aux champs mauriaciens. On la trouve pour la première fois dans un code burgonde de 488-490. Elle a été reprise par Grégoire de Tours à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, Frédégaire au VII<sup>e</sup> siècle et dans la vie de saint Aignan, évêque d'Orléans au siècle suivant. Au VI<sup>e</sup> siècle, la seconde chronique gauloise précise que la bataille a eu lieu à *Mauriacum*, en précisant que ce lieu est situé dans la cité (au sens romain) de Troyes.
- La troisième version, dite romaine, qui mêle les deux précédentes, se trouve dans Jordanès, auteur au VI<sup>e</sup> siècle d'un abrégé de l'histoire des Goths, ouvrage disparu de Cassiodore : « *On se rencontre ainsi aux champs Catalauniques qu'on nomme aussi Mauriaques, lesquels occupent un espace long de cent lieues – comme disent les Gaulois – large de soixante-dix* ». La lieue gauloise mesurant 222 m, la zone désignée par Jordanès est donc vaste : 220 km de long sur 150 km de large environ.

L'indication la plus précise se trouve chez le continuateur de Prosper d'Aquitaine dans une mention datée du VII<sup>e</sup> siècle mais reprise d'un ouvrage anonyme de 493 : le combat eut lieu à la cinquième borne miliaire à partir de Troyes, en un lieu appelé *Maurica* en Champagne. S'agit-il de la lieue romaine de 1481 m ou de la lieue gauloise de 2222 m, comme l'a proposé d'Arbois de Jubainville ? Cela signifierait que le combat se déroula à 7,5 ou 11 km de Troyes.

Des historiens ont proposé Méry-sur-Seine (au nord-ouest de Troyes) ou Moirey (commune de Dierrey-Saint-Julien à l'ouest de Troyes), mais la première localité est à environ 25 km de la cité Troyes et la seconde à 18 km. On a proposé aussi Sainte-Maure à 6 km, mais l'étymologie ne convient pas. Le professeur Michel Rouche, le dernier biographe d'Attila (ouvrage publié en 2009), a une préférence pour Moirey, en raison de la proximité d'une voie romaine et de l'aspect du site, une plaine avec une colline qui correspond à la description de Jordanès.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, des auteurs cherchèrent à localiser précisément le lieu de la bataille. L'élément déterminant fut pour eux l'expression « champs catalauniques ». Ils optèrent donc pour un lieu proche de Châlons. Jean Grangier, natif de Châlons et principal du collège de Beauvais, auteur d'une dissertation latine intitulée *Dissertatio de loco ubi victus olim fuit Attila in Gallis* - Dissertation sur le lieu où fut vaincu Attila en Gaule – semble avoir été le premier à écrire que le combat eut lieu à La Cheppe où il y a un camp fossoyé appelé Camp d'Attila, dénomination qu'il a peut-être même créé. Dès le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle le camp d'Attila est représenté sur les cartes avec cette appellation. Cette localisation fut maintes fois répétée au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Baugier, le comte de Caylus, etc.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la localisation de la bataille fut l'objet d'un vaste débat entre les partisans des environs de Châlons et ceux qui préfèrent les environs de Troyes. Il serait hors-sujet de développer ici ses débats. Disons simplement que la région troyenne, mais sans localisation précise (Moirey, Méry-sur-Seine...) semble avoir la préférence.

Quant au Camp d'Attila, il est appelé Vieux-Châlons en 850 et il est prouvé maintenant que c'est un *oppidum* gaulois, édifié par les Catalaunes dans le cours du dernier siècle avant Jésus-Christ : C'est la capitale des Catalaunes avant la fondation de Châlons sur le passage de la Marne par la voie romaine. Mais ce débat a posé la question des buttes (j'utilise volontairement ce terme pour l'instant) de Bussy.

### ***Des tumuli, témoignages de la bataille des champs catalauniques***

#### Jean François Tourneux

En 1833, dans son ouvrage *Attila dans les Gaules en 451*, Jean François Tourneux évoque les morts survenues chez les vainqueurs : « *En attendant le retour d'Aetius, et avant de se séparer, les vainqueurs rendent les derniers devoirs à leurs morts et consacrent à l'envi, par des monuments funèbres, le souvenir de ce glorieux événement. Une tombe immense s'élève au lieu même où Théodoric a été frappé. Les Visigoths y déposent sa cendre et ne s'éloignent du théâtre des exploits de ce prince illustre qu'après avoir payé à sa mémoire un noble tribut de regrets. Les Francs, qui avaient payé du plus pur de leur sang la possession de la redoute de Nantivet, amoncelèrent en une vaste pyramide la moitié de l'enceinte de cet ouvrage, et y rassemblent les restes des guerriers que le fer a moissonnés. [...] A Bussy, où le combat avait été le plus long et le plus acharné, trois autres pyramides s'élèvent dans l'enceinte même de la Tête de pont. La première, à l'ouest, l'emporte sur les deux autres par sa masse et par sa hauteur : elle est l'ouvrage des Romains ; la seconde appartient aux Visigoths qui, secondés par les Alains, avaient, après les Romains, le plus contribué à la délivrance du pays ; la troisième est érigée par les Bourguignons. Les cendres des chefs morts au champ d'honneur, recueillies par des mains pieuses, sont déposées au centre des ces pyramides, après que de vastes bûchers ont été allumés pour les consumer. La foule des combattants reçoit les honneurs de la sépulture vulgaire, sur les lieux mêmes où ils ont glorieusement succombé ; leur dépouille mortelle est confiée à la terre, à cette terre qu'ils ont affranchie en l'arrosant de leur sang. Les bords de la Noblette s'enorgueillissent de recevoir, avec le dépôt de tant de braves, le gage d'une impérissable célébrité. »*

#### L'abbé Boitel

Ces lieux d'inhumation se retrouvent dans l'ouvrage de l'abbé Boitel, *Histoire de saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne et vainqueur d'Attila*, édité en 1853. Pour Bussy, il reprend les informations de Tourneux, en y ajoutant quelques détails : « *Comme à Bussy le combat a été le plus long, le plus opiniâtre et le plus meurtrier ; on y a élevé trois pyramides dans l'enceinte même de la tête de pont. La première, à l'ouest, l'emporte sur les deux autres par sa masse et par sa hauteur ; elle ne peut-être que l'ouvrage des Romains. Ce cône est dans le meilleur état de conservation. Il a 205 mètres de circonférence à sa base et 53 mètres au sommet. Sa hauteur est de 17 mètres (52 pieds 5 pouces). La seconde pyramide doit appartenir aux Alains ; comme ils se trouvaient dans le centre, ils furent à la fin forcés de combattre ; ils ont voulu laisser un témoignage de leur valeur. Ce cône, qui n'est éloigné du premier que par un intervalle de 35 mètres, est bien conservé ; sa hauteur est de 11 à 14 mètres, sa circonférence de 177 mètres à sa base et de 74 mètres au sommet. La troisième pyramide fut érigée par les Bourguignons. Elle est séparée de la seconde par le chemin du village et en est distante de 89 mètres. Elle a subi une forte altération. Son sommet fut abaissé pour recevoir un moulin à vent. Ces mottes ou cônes de Bussy, qui sont le résultat d'un travail prodigieux et qui ne purent s'élever que par des milliers de bras, ne sont propres à aucun usage, si ce n'est qu'à servir de tombeaux à quelques grands personnages* ».

### Savy

En 1856, Savy, agent-voyer en chef à Châlons, publia dans le *Congrès archéologique de France* de 1856 une « notice sur les chemins, camps et tumulus romains du département de la Marne », dans laquelle il invitait les amateurs d'antiquités à visiter « *ce camp de la Cheppe, ces travaux de Bussy, où trois énormes tumulus, dont un ne contient pas moins de 22 000 mètres cubes de terre, se dressent comme des montagnes élevées par des Titans. On s'incline devant ces gigantesques monuments qui portent à la postérité le dernier adieu d'une armée à ses illustres morts ! Construits sur le lieu même où moururent les soldats, avec la terre qu'ils baignèrent de leur sang, sans faste, mais redoutant peu les injures du temps [...] J'avoue que la vue de ces hauts monticules, élevés, il y a quinze siècles, pour perpétuer le lieu et la mémoire d'une grande bataille, et servir de nécropole aux mânes des guerriers tombés sur le champ d'honneur, m'a profondément impressionné !* »

Savy s'est particulièrement intéressé aux *tumuli* de Bussy-le-Château » : *Trois tumulus, très rapprochés l'un de l'autre, existent à Bussy, sur le bord de la petite rivière appelée la Noblette ; on a enlevé une grande partie de celui qui est le plus à l'est, pour y placer un moulin à vent ; les sommets des deux autres ont aussi été détruits, pour y élever des tours qui n'existent plus et qui, sans doute, défendaient l'ancien château dont l'emplacement, près du premier tumulus, se voit encore entouré de fossés. Le dessus et les revers de ces deux derniers tumulus sont plantés de sapins. Celui qui est le plus à l'ouest est le plus entier ; il a une base de forme circulaire, dont le diamètre est de 62 m ; le sol sur lequel il s'élève est légèrement incliné ; sa hauteur actuelle, du côté de la rivière, est de 20 m ; elle n'est que de 17 m du côté opposé ; il devait être primitivement de 3 m plus haut, ce qui donnait un cube de 22 000 m<sup>3</sup>. Nous n'avons point appris que des objets d'antiquités aient été trouvés près de ces tumulus ; aucun fouille d'ailleurs, n'a été faite dans leur intérieur* ».

Savy développa ces informations dans un « mémoire topographique jusqu'au V<sup>e</sup> siècle de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne » publié dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne* en 1859 : c'est à La Cheppe que s'est déroulée la bataille des Champs catalauniques. Il y rapporte que l'Empereur Napoléon III, en 1857-1858, fit faire des fouilles dans la butte du camp d'Attila dite du Gros-Châtelet et dans un des tumulus de Bussy. Au sujet de ces derniers, il précise : « *Les fouilles faites au tumulus de Bussy, le plus à l'ouest, ont fait découvrir au sommet les fondations d'une ancienne tour et un puits qui descendait jusqu'au centre du tumulus ; on a trouvé autour de ces fondations un plat d'étain et un petit médaillon d'environ 5 centimètres de diamètre en terre cuite, recouverte d'un vernis blanc, représentant un bœuf assez grossièrement sculpté. La coupe de ces fouilles laissait aussi voir une couche de cendre noire qui décèle l'existence d'un ancien bûcher sépulcral, et qui prouve évidemment que ces buttes sont des tumulus ; les terres contiennent beaucoup d'ossements d'animaux, principalement de bœufs et de chevaux* ».

Savy dans ces deux articles évoque d'autres *tumuli* : celui de Poix, dont la tradition veut que ce soit le tombeau de Théodoric, roi des Wisigoths, tué dans la bataille contre les Huns et qui a été en partie fouillé (trouvailles de tuiles romaines et de monnaies de l'empereur Constantin) ; celui de Vésigneul-sur-Cooles, jamais

fouillé, appelé dans la contrée le tombeau d'Attila ; celui de Baudement qui passe pour être le tombeau d'un officier romain, Cireneus ; celui de Prouilly qui a été fouillé et qui porte le nom de tombeau de Pharamond.

### Letaudin

Pierre-Hilaire Letaudin, en 1869, tout en localisant la bataille de 451 dans les environs de Châlons apporta du nouveau sur les buttes de Bussy, notamment en écrivant qu'il n'y en avait pas trois, mais cinq et en leur donnant des noms : « *A Bussy où le combat avait été le plus long et le plus acharné, cinq autres pyramides, « cônes tronqués », s'élèvent dans l'enceinte même de la tête du pont. La première à l'ouest se nomme le château Tholengo, dit Lebel ; la seconde, dite la grosse Tour, est l'ouvrage des Romains ; la troisième, dite la petite Tour, a été faite par les Visigoths qui, secondés par les Alains, avaient le plus contribué à la délivrance du pays ; la quatrième, dite la Voisaterie, est en partie disparue et mise en culture ; la cinquième, dit le Châtel, a été érigée par les Bourguignons ; elle était la plus considérable. On a construit un moulin à vent sur son sommet aplati. A l'est de ce tumulus sont les fossés d'un ancien château ; les fouilles faites sur son emplacement ont donné beaucoup de matériaux : ils proviennent de ses anciens murs ; le terrain appartient à plusieurs propriétaires. Les cendres des chefs morts au champ d'honneur, recueillies par des mains pieuses, sont déposées au centre de ses cônes, après que de vastes bûchers ont été allumés pour les consumer. La foule des combattants a reçu les honneurs de la sépulture sur les lieux mêmes où ils ont succombé ».*

Surtout, Letaudin, fait un compte rendu des fouilles qui ont eu lieu à Bussy-le-Château :

« *Premier tumulus. Le premier des cinq tumulus à l'ouest est le château Tholengo, dit Lebel ; il appartient à MM. Alexis Laloua et Assy-Remy. Depuis longtemps, le plateau sur son cône tronqué était mis en culture ; actuellement il est couvert de broussailles. Depuis 1857, les propriétaires, en enlevant les terres, ont successivement mis à découvert les fondements d'un ancien château fort, entouré d'une double enceinte de murs consolidés à l'extérieur par un accotement de moellons de craie recouverts de terre. Il y avait un puits dans l'intérieur, à l'angle nord-est de ce bâtiment ; on y a aussi découvert une fosse d'aisance à l'angle nord-ouest, dans laquelle on a reconnu les matières réduites en terre et poussière par suite du temps. On a remarqué sur le sol naturel de son emplacement une forte couche de cendre noire et grise et la terre roussie par l'ardeur du feu ; des fragments de poteries mêlés parmi les cendres et les charbons. On a aussi trouvé des ossements humains près des fondements, du côté de l'ouest de cette tour. Tous ces objets attestent que ce cône était primitivement un bûcher sépulcral élevé antérieurement aux constructions qu'on a faites sur son sommet déprimé. Ce tumulus a encore aujourd'hui une élévation de 6 mètres près de la rivière. En 1868, les propriétaires de ce tumulus, en enlevant les terres de déblai, ont mis successivement à découvert, à l'ouest, les fondements des constructions. On y remarque également les parements des fondements du côté du sud. Toute la partie qui est actuellement à jour, présente une couche de cendres et de charbons d'une épaisseur de 1 à 2 centimètres sur la surface du sol naturel sur lequel ces fondements sont construits avec des cailloux et des moellons de craie. Par ces travaux de déblai, on peut se convaincre que ces constructions, édifiées par les seigneurs de la féodalité, étaient divisées en plusieurs compartiments. La base circulaire de ce tumulus de forme conique, ne mesurait pas moins de 50 mètres de diamètre. Dans peu d'années, si les travaux de déblai continuent, il ne restera aucune trace de ce monument dont les propriétaires se hâtent de faire disparaître l'élévation, afin de lui donner une surface plane plus productive. Précisons, comme nous le verrons, qu'il ne s'agit pas du château de Toulangon et qu'il a aujourd'hui disparu. En outre, il y a très probablement un contresens sur le mot Lebel, pour le bayle.*

*Deuxième tumulus. Le plus gros tumulus, dit la grosse Tour, a été acheté par acte passé par devant M<sup>e</sup> Godart, notaire à Châlons, le 5 décembre 1863, pour le compte du département, comme un monument historique et commémoratif de la fameuse bataille de Mauriac (La Cheppe), où Attila fut vaincu par l'armée romaine coalisée, en 451. Ce tumulus est l'œuvre des Romains. Il a été fouillé en 1858, par ordre de l'Empereur Napoléon III. On y a découvert, au sommet, les fondations d'une ancienne tour ; un puits, au centre de la première galerie transversale à droite, aboutissant à la galerie principale des fouilles, laquelle a son entrée à l'est. On a trouvé autour de ces fondations un plat d'étain et un petit médaillon d'environ cinq centimètres de diamètre, en terre cuite, recouvert d'un vernis blanc représentant un bœuf assez grossièrement modelé. La coupe de ces fouilles laissait aussi voir une couche de cendres noires qui décèle l'existence d'un ancien bûcher sépulcral.*

*Troisième tumulus. Le troisième tumulus, dit la petite Tour, a été acheté par M. Appert-Jacquet, propriétaire des terrains y attachés au nord, par acte du 2 janvier 1864, passé par devant M<sup>e</sup> Godart, notaire à Châlons. Il a été fouillé en même temps que le gros, cité ci-dessus. Ses galeries, qui ont leur entrée à l'ouest, sont encore ouvertes et bien conservées jusqu'à ce jour. Son propriétaire a déjà commencé à déraciner les arbres qui étaient à l'entour : il se propose de continuer d'enlever et de niveler le terrain. Ce cône aura donc le même sort que le château Tholengo et celui de la Voisaterie qui bientôt auront disparu. Ainsi passent et disparaissent les choses de la terre. Ce troisième tumulus a été élevé par les Visigoths et les Alains.*

*Quatrième tumulus. Le quatrième tumulus, dit la Voisaterie, appartient à M. Assy-Reol. Bien que démolie et mise en culture depuis longtemps, il présente encore une élévation de 2 mètres 30 à l'ouest. On n'a pas connaissance dans le pays de l'époque de sa mise en culture ni des objets découverts dans ses déblais, lors de sa destruction.*

*Cinquième tumulus. Le cinquième tumulus, dit le Châtel, a été érigé par les Bourguignons ; il était le plus volumineux. On a bâti un moulin à vent sur le milieu de son cône aplati. En établissant ses fondements, on a mis à découvert beaucoup de matériaux provenant d'anciennes constructions. On y monte par une rampe large et demi-circulaire de 200 mètres d'étendue au côté sud de ce cône. Il n'est éloigné que de 100 mètres du moulin à eau auquel il est annexé.*

*Ces cinq tumulus sur une même ligne, au nord de la rivière, au centre du village, sont séparés par un intervalle d'environ 25 mètres ; entre le gros et le petit, il y a environ 40 mètres. Ils représentent les cinq peuples unis qui composaient l'armée d'Aetius, commandant en chef l'armée romaine à la bataille qui eut lieu aux environs de La Cheppe, en 451 ; ce sont les Visigoths, les Alains, les Bourguignons, les Romains et les Francs. Les officiers qui ont succombé dans cette bataille ont été déposés sur cinq emplacements affectés à chaque peuple pour y recevoir les honneurs du bûcher, sur lequel on a érigé un cône qui était comme un monument de deuil et de regrets. Quant à la foule des soldats, elle fut ensevelie pêle-mêle sur les bords de la rivière et sur les points où la mort les avait frappés ; leurs restes se trouvent partout. Il y a peu d'années encore, un particulier de Bussy découvrit près du moulin une grande quantité d'ossements humains et de squelettes entiers très-bien conservés. Cet auteur ne mentionne sur son ouvrage que trois tumulus ; il omet le premier à l'ouest, dit le château Tholengo, et le quatrième dit la Voisaterie.*

On notera que l'existence de châteaux est évoquée mais qu'on les estime bâtis sur des *tumuli* établis à la suite de la bataille des Champs catalauniques. Le 6 septembre 1857 Napoléon III et son état-major vinrent à Bussy pour voir ces *tumuli*.

#### Geneviève Dévignes

J'évoquerai rapidement dans cette liste des auteurs qui ont fait des buttes de Bussy-le-Château des *tumuli* où furent inhumés les morts de la bataille des Champs catalauniques, Geneviève Dévignes qui, persuadée que ce combat avait eu lieu entre La Cheppe et Suippes, chercha tous les arguments possibles pour confirmer son idée. Les buttes de Bussy n'ont pas été oubliées dans son ouvrage *Ici le monde changea de maître*, qui laisse parfois pantois, tant certains arguments sont de pures inventions qui ne peuvent être cautionnées par les historiens.

#### **Des mottes féodales**

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, enfin, on évoque la châtellenie de Bussy-le-Château, pourtant implicite dans le nom du village.

#### La géographie départementale de la France

En 1847, dans le volume de la géographie départementale, classique et administrative de la France consacré au département de la Marne le paragraphe consacré à Bussy-le-Château est le suivant : « *Bussy-le-Château ou Bussy-les-Mottes [...] Ce pays tire son nom d'un ancien château fort qui existait autrefois ; on l'appelle aussi Bussy-les-Mottes à cause de cinq grosses buttes qui étaient rangées en file le long de la rivière, au milieu du village. Trois de ces buttes existent encore* ».

Dans un autre paragraphe de ce livre, il est noté qu'« *il y a encore, sur plusieurs points des plaines du département de la Marne, des buttes factices, de 50 à 60 pieds de hauteur, qui paraissent avoir été élevées en temps de guerre, pour y placer des vedettes. On en voit cinq à Bussy, rangées le long de la rivière ; une à Sommevesle, plusieurs à Saint-Jean-sur-Tourbe, à Baudement, etc. Il est difficile de fixer l'époque de la formation de ces monticules, qui remontent peut-être au temps des Gaulois* ». On n'avait toujours pas fait la liaison entre les buttes et le château.

#### D'Arbois de Jubainville

Le tournant eut lieu en 1865 lorsqu'Henri d'Arbois de Jubainville avait amorcé une autre hypothèse : « *Bussy-le-Château, acquis à une époque inconnue, devint le chef-lieu d'une châtelainie qui figure parmi celles de nos comtes [les comtes de Champagne] depuis le règne d'Henri I<sup>er</sup>. Le château qu'ils y possédaient est détruit depuis fort longtemps : il n'en reste que des fossés et trois éminences artificielles où les archéologues de nos jours ont prétendu reconnaître des tombelles. Elles sont connues dans le pays sous le nom de mottes. La principale a vingt mètres de haut ; des fouilles faites par ordre de l'Empereur ont mis au jour les fondations de la tour qui s'élevait au-dessus de cette motte et un puits destiné à abreuver la garnison* ».

#### Auguste Longnon et Michel Bur

L'article publié par Auguste Longnon en 1869 dans la *Revue archéologique* fut décisif. Après avoir rappelé les travaux faisant des buttes de Bussy des tombes liées à la bataille des Champs catalauniques, Longnon se référa à des documents, jusqu'ici inconnus, les aveux et dénombremments : l'aveu est une déclaration écrite fournie par un vassal à son suzerain lorsqu'il entre en possession d'un fief, par achat ou héritage. L'aveu était accompagné d'un dénombrement, c'est-à-dire la description en détail des biens composant le fief.

Dans plusieurs actes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle concernant Bussy-le-Château, ces buttes sont appelées des mottes. Ces textes se retrouvent encore dans un article et un ouvrage publiés en 1982 et 1987 par Michel Bur, ancien professeur aux universités de Reims et Nancy, membre de l'Institut, le plus grand spécialiste de l'histoire de la Champagne au Moyen Age, qui s'est intéressé aux mottes féodales – ou castrales – de cette région. En 1982, il s'était penché sur certaines communes qui avaient plusieurs mottes... et particulièrement sur le cas de Bussy-le-Château.

#### Qu'est ce qu'une motte féodale ?

Gabriel Fournier a donné une excellente définition du un château à motte :

« Le château à motte comprenait deux parties. La motte était une éminence, en général en forme de tronc de cône régulier, entourée à sa base d'un fossé circulaire et obtenue soit par retaille d'un relief préexistant, soit plus fréquemment, par accumulation de terres rapportées. Cette butte était destinée à servir d'assiette à une tour de bois de plan quadrangulaire ou donjon, qui était à la fois un lieu de séjour pour le seigneur et son entourage, un poste de surveillance grâce à sa position dominante et un réduit défensif en raison de son isolement et de sa puissance militaire. Une enceinte extérieure, qui renfermait la motte et un baile ou basse cour, était formée le plus souvent par une levée de terre surmontée de palissades et précédée d'un fossé : ce rempart et ce fossé, dont la dénivellation était moins importante que celle de la motte et de son fossé et qui, en outre, n'a pas bénéficié de la valeur symbolique attachée à la motte, ont été souvent aplanis par les façons culturelles après l'abandon du château. Cette enceinte extérieure était destinée à constituer une première ligne de défense, à protéger les dépendances du château (logements des chevaliers de la garnison, bâtiments d'exploitation, chapelle, écuries), à accueillir les hommes du plat pays en cas de danger. » La pente de ces mottes castrales, leur fossé, leur rempart de terre et leur implantation dans un site défensif, les rendaient quasi inexpugnables, sauf par la trahison ou en raison de l'emploi du bois, facile à incendier.

Ce type de château, apparu à la fin du Xe siècle, fut d'un usage courant au XI<sup>e</sup> siècle et pendant une partie du XII<sup>e</sup> siècle. Ces châteaux sur motte devinrent inconfortables, et firent l'objet de travaux d'agrandissement, de reconstruction ou d'embellissement. Toutefois la motte resta un symbole. Nous en possédons un exemple intéressant au XVII<sup>e</sup> siècle. Lorsque l'abbaye de Chaumont-Porcien demanda que la motte du château du lieu fût rasée, Anne de Pallan, seigneur du lieu, répondit que c'était impossible parce que c'était un symbole de la baronnie de Chaumont et parce que c'était là que les vassaux du seigneur de Chaumont faisaient aveu et hommage de leurs fiefs. Notons à ce propos un détail amusant. En 1793, les Révolutionnaires voulurent

supprimer toute référence à l'ancien régime dans les noms de lieu. Ainsi ils débaptisèrent Bussy-le-Château pour... Bussy-les-Mottes, toponyme qui fleure bon la féodalité !

On a jouera que les travaux de Michel Bur ont montré que les buttes de Nantivet, Baudement, Somme-Vesle, Saint-Jean-sur-Tourbe et probablement Vésigneul-sur-Coole (le tombeau d'Attila... dont on sait qu'il fut enterré en Hongrie !) sont des mottes castrales (ou féodales).

## **LES SEIGNEURS DE BUSSY-LE-CHATEAU**

Le nom de Bussy est mentionné pour la première fois dans un inventaire des biens de Saint-Remi de Reims, rédigé au milieu du IXe siècle (J.-P. Devroey, *Le polyptyque de Saint-Remi de Reims et les listes de cens (IXe-XIe siècles, Travaux de l'Académie nationale de Reims*, t. 163, 1984, p. 60), mais comme en témoignent les vestiges archéologiques, le finage fut occupé dès la protohistoire. Quant au toponyme de Bussy, *Buxitum* ou *Bussiacum*, il est totalement gallo-romain.

La dédicace de l'église, saint Hilaire, laisse supposer une origine ancienne, peut-être mérovingienne, mais elle n'est mentionnée qu'en 1079, dans une charte de l'évêque de Châlons Roger III rapportant qu'un comte Gautier, qui tenait en bénéfice de l'Eglise de Châlons deux églises à Bussy, à savoir l'église-mère et une chapelle, rendit la chapelle à son prédécesseur l'évêque Gui II (1042-1066) pour qu'elle soit donnée l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts.

En 1123, Ebles de Roucy, évêque de Châlons, concéda à Joran, abbé de Saint-Nicaise, et à ses successeurs la possession de l'autel de Saint-Hilaire de Bussy, ses droits étant réservés. En 1164-1165, Gui, évêque de Châlons, et Pierre, abbé de Saint-Remi notifièrent que, comme délégués du pape Alexandre III, ils ont contraint le chanoine Witier à restituer les autels de Bussy-le-Château, La Cheppe et Saint-Basle (village proche de Bussy-le-Château aujourd'hui disparu), qui appartenaient légitimement au monastère de Saint-Nicaise de Reims et qu'ils s'étaient appropriés, moyennant le versement par l'abbé de saint-Nicaise d'une somme de 60 sous à titre de dédommagement.

Au temps de l'évêque de Châlons Herbert (1127-1130), un certain seigneur Ebles de Bussy chargea l'abbaye de saint-Nicaise de construire à son usage, et celui de sa famille, une église dans la paroisse de Saint-Hilaire de Bussy en l'honneur de Notre-Dame et saint-Nicaise. Cette église ne fut peut-être jamais construite (J.- N. Mathieu, « Le comte Raoul IV de Valois et ses héritiers en Champagne », *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, t. CXV, 2000, note 107, p. 48).

### ***Les premières mentions du château de Bussy***

Quand fut construit le château de Bussy ? Sa plus ancienne mention est des années 1067-1072, dans une charte par laquelle Raoul IV, comte de Valois, demandait que son fils aîné Gauthier, qui venait d'être tué dans un combat près de Reims, soit inhumé dans le cloître des moines de l'abbaye Saint-Remi de cette ville. Pour réparer les dommages de son fils, Raoul donnait aux moines rémois tout ce qu'il possédait aux environs de son château de Bussy, *Buxitum castellum*. Raoul IV de Valois fut un personnage important. Il épousa Adèle, héritière du comté de Bar-sur-Aube, décédée en 1053, puis Haquenez, d'origine inconnue, qu'il répudia - ce qui lui valut d'être excommunié - pour épouser Anne de Kiev, veuve du roi Henri I<sup>er</sup>.

Cette donation fut approuvée par son fils Simon, par ses gendres Barthélemy, seigneur de Broyes et Herbert, comte de Vermandois ainsi que par Oury, Gui, Bosen et son frère, Bosen, fils de Gui et Varin avec ses fils, tous appelés par Raoul ses *milites*, c'est-à-dire à cette époque les membres de la garnison du château.

A la mort de Raoul de Valois, 22 février 1074, son fils Simon lui succéda ; mais celui-ci, en 1077, décida de se faire moine à l'abbaye de Saint-Claude dans le Jura, ne laissant que ses sœurs comme héritières. Un additif à la charte en faveur de Saint-Remi mentionnée ci-dessus cite le nom du châtelain de Bussy, Gui. Le seigneur ayant généralement plusieurs châteaux, il confiait ses seigneuries à des châtelains, des agents chargés, en l'absence du seigneur, de la garde du château et de l'administration de la seigneurie. L'héritage de Simon fut partagé entre divers seigneurs. Bussy, avec Bar-sur-Aube et Vitry-en-Perthois, tomba dans les mains de



Thibaud Ier, époux d'Adèle, fille de Raoul de Valois. Ce Thibaud Ier n'est pas cité comme gendre dans la charte en faveur de Saint-Remi probablement parce qu'à cette époque Raoul IV et Thibaud I<sup>er</sup> étaient en guerre.

### ***Une châtelainie du comte de Champagne***

Vers 1172, Bussy est chef-lieu d'une châtelainie comte de Champagne qui y avait placé un châtelain, nommé alors Guermond. De ce château dépendaient 24 vassaux du comte de Champagne, parmi lesquels figuraient Jean de Auve et son frère, Henri de Courtisols, Amaury de Valmy, Giraud de Cuperly, Garnier de Saint-Basle et plusieurs autres dits de Bussy, dont les prénoms laissent supposer qu'ils sont les descendants des *milites* cités dans les années 1067-1072.

Ce Guermond, châtelain de Bussy, était le fils de Guermond de Chatillon et de Hadwide, fille du comte de Roucy qui, en 1137, ratifia à Bussy un accord entre son mari et l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne. C'est encore lui qui, sous le nom de Guermond de Châtillon, et avec l'accord de sa mère Hawide et son épouse Sibylle, du temps de l'épiscopat à Châlons de Boson (1153-1161) donna à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem cinq sous de rente sur le cens qu'il percevait à Bussy-le-Château.

La fille de Guermond et de Sybille, Hawide, épousa Hugues II, vidame de Châlons. Le vidame était le représentant temporel d'un évêque ou d'un abbé, chargé de le défendre et tenant ordinairement un fief de lui. Est-ce ainsi que les vidames de Châlons s'installèrent à Bussy ? Le successeur d'Hugues II fut son fils Guermond, qui portait le nom de son grand-père maternel. C'est sans doute lui qui est mentionné dans un article du rôle des fiefs des comtes de Champagne de 1249-1252, selon lequel le vidame de Châlons tenait du comte de Champagne et roi de Navarre, Thibaud IV, ce qu'il possédait à La Cheppe. Le même article donne les noms de quelques vassaux du vidame qui tenaient de lui des biens à Bussy.

En 1172, Baudouin V, comte de Hainaut, allant de tournoi en tournoi, combattit entre le château de Bussy et la cité de Châlons : dans le camp d'Attila ? En 1200, le comte de Champagne Thibaud III accorda une charte de franchises aux habitants de Bussy (Cette charte latin a été publiée par René Bourgeois, *Du mouvement communal dans le comté de Champagne aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1904, p. 107-109). Une charte de franchises est un acte émis par un seigneur et accordant aux habitants un statut particulier, leur permettant d'obtenir des libertés civiles essentielles (affranchissement collectif favorisant la liberté de se marier, de se déplacer et de disposer de ses biens), d'échapper à l'arbitraire seigneurial en fixant le taux des taxes ou le montant des amendes et éventuellement le droit de s'administrer. Celle de Bussy-le-Château prévoyait par exemple que les habitants devaient une semaine par de travail au château, qu'ils ne devaient l'ost et la chevauchée qu'en présence d'un membre de la maison du comte et que quatre jurés étaient institués.

Dans les années 1222-1243, Gui d'Inaumont dut payer une amende parce qu'il avait extrait des prisonniers de la tour de Bussy. En 1252, le comte de Champagne percevait à Bussy la taille sur les Juifs, comme dans la plupart des châtelainies comtales où les activités commerciales (foires ou marchés) étaient actives. Les Juifs étaient les seuls autorisés à pratiquer le prêt à intérêt, interdit par l'Eglise. La même année Bussy était une prévôté comtale. Un prévôt administrait un domaine seigneurial : perception divers des revenus (rentes, taxes...) ; gestion des biens ; exercice de la justice. A la suite du mariage, en 1284, du Philippe IV le Bel avec Jeanne de Navarre, héritière du comté de Champagne, le château tomba dans les mains du roi de France.

La seigneurie de Bussy le Château fut achetée en 1369 par Agnès, veuve de Colart de Saulx, officier royal (il fut capitaine de Sainte Menehould et bailli de Vitry), seigneur de Cernon et d'Epense. Elle passa ensuite dans les mains de son fils Jean de Saulx (c'est lui qui dota l'église de Sainte-Menehould d'une relique de sainte Menehould), à qui Hue de Porcien, seigneur de Pressy en Bourgogne, fit hommage le 14 mai 1381, en raison de son château de Bussy, du fief qu'il tenait de lui, comme sa maison de Somme-Suipe avec son pourpris.

### ***Bussy-le-Château, seigneurie des dauphins d'Auvergne***

Le 13 juillet 1392, Charles VI, roi de France, accorda à Béraud II, dauphin d'Auvergne et comte de Clermont, un délai d'un an pour lui prêter hommage : « *Nous avons donné et donnons de grace especial par ces*

*presentes, à nostre cher et feal cousin Beraut Dalphin d'Auvergne, conte de Clermont, terme, respit et lilacion de non bailler le dénommement des chasteaulx, villes et chastellenies de Buxi le Chastel en Champaigne et de Wanaut, mouvans en fié de nous à cause de nostre chastel de Sainte Manehoult et de toutes ses appartenances, desquelz il nous a fait foy et homaige, jusques à un an à compter de la date de ces présentes ».*

Béraud d'Auvergne épousa Marguerite, fille de Louis II, comte de Sancerre, tué à Crécy, et de Béatrice, fille de Jean V, comte de Roucy. En 1400, leur fille, Marie d'Auvergne, dame de Bussy, épousa Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix. Leur traité de mariage fut conclu à Paris le 9 juillet 1400, avec cette clause : *« Item pour faveur et en espérance dudit mariage, mondit seigneur le Daulphin d'Auvergne a donné et donne à sadite sœur pour tout le droit et portion et partage qu'elle a et peut avoir et qui luy est asvenu et pourra advenir et eschoir par la mort eu succession de feu Monseigneur le Dauphin d'Auvergne leur père, et qui luy pourra advenir et eschoir doresnavant par la mort et succession de Madame sa mère, et pour l'eschoite de ses frères et sœurs, le chastel et chastelenie de Bussy, et les villes de la Chappe et de Capelle en Champaigne aveques tous leurs drois, appendances et appartenances, justices seigneuries, fiefz, rèrefiefz, noblesses, hommes de corps, cens tailles, rentes, redevances, revenues en deniers, en grains, et généralement toutes autres choses et drois quelconques qu'il a en Champaigne, sans rienz retenir, par la forme et manière que feu Mons. Le Daulphin son père les avoit et tenoit le jour de son respas.*

### **Guillaume de Vienne, père et fils, seigneurs de Bussy**

Trois ans plus tard, le 17 juillet 1403, à Charles VI fit savoir que *« nostre ame et feal chevalier et chambellan de nous et de nostre chier et très amé oncle le duc de Bourgogne Guillaume de Vienne, seigneur de Saint George et de Sainte Croix, nous a aujourd'hui fait foy et hommage lige de la terre de Buxi le Chastel en Champaigne pres de Chaalons et de ses appartenances et appendances a lui appartenant à cause de Marie Dalphine, sa femme, mouvant de nous en fief à cause de nostre chastel et chastellenie de Sainte Manehoult ».*

Lors de l'assassinat de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le 14 septembre 1419, Guillaume de Vienne fut fait prisonnier par les Armagnacs, partisans du Dauphin. Son fils Guillaume, qu'il avait eu de Marie d'Auvergne, sire de Bussy, chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Bon, vers 1401, entreprit de défendre les possessions de son père contre les géôliers de celui-ci. C'est ainsi qu'il renforça la garnison de Bussy, comme le rapporte dom Plancher dans son histoire de Bourgogne : *« Guillaume de Vienne seigneur de Buxy le Château près de Chalon fils du seigneur de Saint George et de Sainte Croix, qui n'ignorait pas ce que le bailli [bailli de Chalon] avoit fait par ordre de la duchesse [de Bourgogne], pour assurer et conserver au seigneur de Sainte Croix son père, la possession des chateaux qu'il avoit en son bailliage, ne laissa pas, pour la lui mieux assurer d'y mettre des garnisons pour les défendre des incursions et des attaques des gens du Dauphin, et d'y faire conduire des vivres et des munitions de guerre ; et comme il avoit encore d'autres chateaux avec leurs dépendances en d'autres bailliages, et sur les frontières de Bourgogne, sçavoir Arc en Barois près de Chatillon, Cernon et Buxy près de Chalon en Champagne... ».* Guillaume de Bussy, qui épousa Alix de Chalon, portant le titre de seigneur de Bussy du vivant de son père, Guillaume de Vienne, il faut supposer que Guillaume de Bussy hérita de la seigneurie de Bussy à la mort de sa mère Marie d'Auvergne car c'était elle, et non son époux, qui était détentrice du fief.

En 1422, après la prise de Meaux par les Anglais plusieurs châteaux du nord du royaume qui étaient aux mains des partisans du dauphin Charles VII, se rendirent. Selon Monstrelet, plutôt favorable au duc de Bourgogne, *« Ceulx qui tenoyent le chastel de Moy en Laonnois, sachans la reddicion des villes et fortresses dessusdictes, doubtans que messire Jehan de Luxembourg et les Anglois ne les alassent assiéger soudainement, boutèrent le feu dedans ledit chastel, et s'en alèrent à Guise ; et pareillement ardirent les chasteaulx de Monsteront et de Bussy ».* Ainsi, on préféra brûler ces châteaux plutôt que de les voir livrés aux Anglais. Les historiens qui ont parlé de ce texte considèrent que ce Bussy est le château de Bussy-le-Château. Selon Longnon, cet événement pourrait expliquer la couche de cendre trouvée au cours des fouilles du XIXe siècle. Malheureusement, en raison des méthodes de fouilles de l'époque, ces couches noires n'ont pas été datées. Mais, en 1422, Guillaume, seigneur de Bussy, était un fidèle du duc de Bourgogne Philippe le Bon, allié des Anglais. Faut-il supposer que le châtelain de Bussy était dans le camp opposé à son suzerain, que l'identification de Bussy est erronée ou que le château de Bussy, aux mains des Bourguignons, a été en fait attaqué et brûlé par les partisans du dauphin ?

A la mort de son père, en 1437, Guillaume de Bussy lui succéda comme seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix ; il semble alors que son fils Jean de Vienne prit le titre de seigneur de Bussy. Une des clauses du testament de Guillaume de Vienne, du 14 mars 1435 prévoit le partage, pour célébrer des messes des morts, d'une somme de 60 sous entre plusieurs églises paroissiales, parmi lesquelles celles de Bussy et de Cernon.

### ***L'installation de la famille d'Amboise***

Parmi les enfants de Béraud II on notera, outre Marie d'Auvergne, son fils et successeur Béraud III, dauphin d'Auvergne, son autre fils Robert Dauphin, évêque d'Albi, et une fille Marguerite, qui épousa Jean IV de Bueil, grand maître des arbalétriers, mort à Azincourt en 1415. Béraud III n'eut qu'une fille, Jeanne, décédée sans enfants en 1436. Les frères et sœurs de Béraud III devenaient héritiers de la défunte. L'évêque Robert réclamait toute la succession, mais son appartenance à l'ordre de saint Benoît l'écartait de la succession. Deux groupes se disputèrent alors celle-ci :

- Jean V de Bueil, fille de Jean IV de Bueil et de Marguerite Dauphine. Sa sœur, Anne, avait épousé Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire. Guillaume de Vienne ou de Bussy s'était associé à ce groupe. Ils réclamaient toutes les terres provenant de Marguerite de Sancerre.
- Les enfants d'Anne, fille du premier mariage de Béraud II avec Anne de Forez, qui avait épousé Louis II de Bourbon.

Cette opposition fut l'objet d'un procès, réglé en 1451/1452 : les biens de la ligne de Sancerre furent adjugés aux descendants de Marguerite de Sancerre, c'est-à-dire aux Bueil (pour les  $\frac{3}{4}$ ) et à Guillaume de Bussy (pour  $\frac{1}{4}$ ). Mais celui-ci contesta à Jean de Bueil les droits et le titre de comte. Il perdit son procès en 1454 ou 1455. En outre, lorsqu'il s'était joint à Jean V Bueil et Pierre d'Amboise pour obtenir la succession de Sancerre, Guillaume de Vienne s'était promis de payer la moitié des frais du procès, en leur engageant les biens qui lui reviendraient de la succession.

Mais Guillaume ne paya pas et Jean de Bueil et Pierre d'Amboise n'obtinrent satisfaction totale qu'en 1471, lorsque les biens de Guillaume furent vendus aux enchères. Entretemps, tous ces procès avaient été ruineux pour Guillaume et ces frais s'ajoutaient aux dettes qu'il avait accumulées, notamment pour assurer son train de vie, acheter des terres ou payer des rançons. Une thèse récente montre qu'entre 1440 et 1463, pour payer les dettes, le patrimoine de Guillaume fut dilapidé avec 59 ventes.

### ***Les seigneurs de Bussy de la famille d'Amboise***

Le 20 juin 1462, Louis XI, à Tours, fit savoir que son « *amé et feal chevalier, conseiller et chambellan Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, nous a aujourduy fait à la personne de nostre amé et feal chevalier les foi et hommage que tenu nous estoit faire à cause de la terre de Bussi et ses appartenances et appendances assis et situés ou pays de Champagne, receu [deu] et mouvant à cause de ses terres de Sainte Manehoulst* ». Guillaume de Bussy était mort quelques temps auparavant, sans doute dans les derniers mois de 1461 et son fils Jean lui succéda dans la tombe le 12 avril 1464. On peut supposer que c'est au moment de la mort de Guillaume que Pierre d'Amboise s'empara de Bussy, sans doute pour paiement de ce qui lui était dû.

Le 6 décembre 1509, Jean IV d'Amboise, fils de Pierre, chevalier, seigneur de Bussy, Vavray, Blaise, Vignory Reynel, Sexfontaines, bailli de Chaumont, fit aveu au roi du château, baronnie, terre et seigneurie de Bussy-le-Château. Faisant aveu de tous ses fiefs, Jean d'Amboise fit en même temps aveu de la motte du château de Vanault-le-Châtel. Nous reparlerons de ce document essentiel pour l'histoire de Bussy-le-Château.

La seigneurie de Bussy-le-Château passa ensuite à Jacques, fils de Jean IV, mort à Marignan puis à son frère Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen, mort en 1550, puis à leur sœur, Renée, épouse de Louis de Clermont, dont le fils Jacques, seigneur de Bussy, est à l'origine de la lignée des Clermont d'Amboise.

Nous arrêterons ici la liste des détenteurs de la châtellenie de Bussy mais non sans noter que le fils de Jacques, Georges de Clermont d'Amboise, seigneur de Bussy, était le frère de Louis de Clermont d'Amboise, dit Bussy d'Amboise, le célèbre héros d'Alexandre Dumas dans *la dame de Montsoreau*].

## DESCRIPTION, EVOLUTION ET INTERPRETATION DES VESTIGES

### *Description des vestiges*

Les vestiges ont été bien décrits par Michel Bur qui en a fait le relevé topographique. Sur la courbe de niveau des 135 m, à la limite de la plaine de craie où est implanté le village et du lit inondable de la Noblette, un alignement de quatre ouvrages de terre sur une distance de 435 m, complété au nord-est par un cinquième, plus petit. D'ouest en est, on observe :

- a) une motte tronconique profondément entaillée à l'est dans sa moitié supérieure, circulaire à la base (diamètre : 55 sur 65 m), allongée au sommet (6 sur 14 m), haute de 17 m. Cette motte a été fouillée en 1858 sur l'ordre de Napoléon III, ce qui lui a valu d'être classée monument historique ; le fossé n'en est pas encore tout à fait effacé. Avant la fouille, elle mesurait 20 m de haut et son diamètre était estimé à 62 m.
- b) A 35 m, une autre motte tronconique, pointue, en forme d'amande, haute de 18 m, mesurant à la base 50 sur 77 m et au sommet 6 sur 15 m.
- c) A 7 m, un talus de terre long de 44 m du nord au sud, large de 13 m et haut de 2 m.
- d) A 86 m de la précédente, par delà un léger talus, une motte aux flancs dissymétriques, appuyée au sud directement sur la Noblette, moins haute puisqu'elle présente à mi-hauteur (7 m) une sorte de palier au dessous duquel elle s'élargit jusqu'à mesurer à la base 83 m sur 106. A mi hauteur, c'est-à-dire au palier, la motte, en amande, est haute de 7 m et son diamètre n'est que de 39 m sur 61 et au sommet la plate-forme, qui porte les ruines d'un moulin construit au XVIII<sup>e</sup>, ne dépasse pas 22 m sur 17. Il se peut que cette motte ait subi des remaniements lors de la construction du moulin.
- e) Une distance de 7 m sépare la troisième motte du dernier ouvrage en terre, de forme ovoïde, haut de 3 m, long de 95 m et large de 63, entouré d'un fossé profond de 2 m large selon les endroits de 6 à 24 m.
- f) A 60 m au nord de cette plate-forme, un dernier ouvrage, grossièrement triangulaire, haut de 7 m, long de 50 à la base, 30 au sommet, large de 35 et de 13. Ce monticule paraît avoir appartenu aux annexes du dispositif originel.

Le site comprenait à l'origine, à l'extrémité occidentale, une motte supplémentaire, rasée entre 1573 et 1772. Un léger dénivelé près d'un méandre de la Noblette, occupé actuellement par un hangar métallique, en indique l'emplacement.

La plus ancienne description se trouve dans l'aveu et dénombrement rendu le 6 décembre 1509 par Jean d'Amboise, chevalier, seigneur de Bussy, Vavray, Blaise, Vignory Reynel, Sexfontaines, bailli de Chaumont, fit aveu au roi du château, baronnie, terre et seigneurie de Bussy-le-Château :

*« La mothe et siège de la tour que on dit le Chastel de Bussy, les fossez et tout le circuit d'icelle mothe et chastel lequel est de présent en ruyne et ne nous est d'aucun proffit... Le premier tumulus ruiné en 1506 et disparu dans sa presque totalité entre 1573 et 1772, se nommait le Chastel de Bussy et était le siège de la châtellenie. C'est ce château que Letaudin appelle à tort le château de Tholongo (ou Toulangon)*

*Item une motte que on dit la Tour moyenne avec les fossez et encloux d'icelle séant ledit chastel qui n'est mise en aucun pris, excepté partie des fossez d'icelle qui puis naguères sont baillez à cens et peullent valoir par an environ quatre solz, trois deniers tournois... Cette Tour Moyenne – celle qui a été fouillée en 1858 – fut le*

siège de la prévôté, comme en témoignent les droits de justice du prévôt mentionné dans l'acte de 1509. Létaudin l'appelle la grosse Tour.

*Item nous avons audit Bussy la mothe et chastel nommé le Chastel de Vidame qui souloit estre mouvant en plain fief de nostre chastel dudit Bussy et en arrière-fief du roy nostre demaine à cause duquel nous avons audit Bussy certains cens et aultres droiz cy-après déclairez, lequel chastel, fossez, motte et circuit d'icelluy est de présent en ruyne et ne nous est d'aucun proffit, sinon que nous avons baillé à cens à vie les arbres et herbaiges d'icelluy, moiennant chascun an vingt solz...*

Le 18 avril 1516, un autre aveu du même seigneur précisant la localisation de ce chastel le Vidame : « *Item dès longtemps nous avons reugny a nostre demmaine la motte et place séant au bout de ladite ville de Bussy où souloit estre le chastel que on dit le chastel le Vidame, ensemble les fosses et le baale qui est devant et les appartenances et appendances dudit chastel et motte* ». Cette mention du baale, du bayle, c'est-à-dire d'une basse cour qui était devant cette motte est intéressante car elle existe encore aujourd'hui : c'est la plate-forme surélevée de 3 m qui, entourée d'un fossé, s'étend conformément à l'esprit de la destruction, à l'est de la motte. Ce « chastel » porte les ruines du moulin. On rappellera que les vidames de Châlons sont établis à Bussy-le-Château au XIIe siècle : étaient-ils établis sur cette motte du vidame ? Pour Michel Bur, toutefois, l'appellation de Chastel le Vidame ne peut être antérieure à 1300. Létaudin l'appelle simplement le Châtel.

*Item pareillement le chastel, motte, fossez et circuit d'icelluy nommé le Chastel de Thoulangeon, qui semblablement souloit estre mouvant de nous à la cause que dessus et de présent est réuni à nostre demaine et est en ruyne et ne nous est d'aucun proffit* ». Létaudin l'appelle la petite Tour. Ce Chastel de Thoulangeon fut probablement inféodé avec son baile à la famille bourguignonne de Toulonjon, connue en Champagne au XVe siècle. La famille de Toulangeon ou de Toulongeon fut une des plus importantes de Bourgogne : Jean et Antoine furent maréchal de Bourgogne. S'implanta-t-elle lorsque le sire de Bussy fut Guillaume, chambellan du duc de Bourgogne, Philippe le Bon

Il y avait donc quatre mottes à Bussy-le-Château au début du XVIe siècle. Or deux aveux, l'un de 1526 et l'autre du 23 novembre 1573, ne mentionnent plus que trois mottes, le château de Bussy, la Tour moyenne et le Chastel le Vidame. Faut-il supposer que la butte du château de Thoulangeon avait disparu entre 1516 et 1526 ? Cette hypothèse ne peut être retenue car cette motte du château de Thoulangeon est mentionnée dans l'aveu rendu en 1604 par Charles d'Amboise, fils de Georges d'Amboise. En fait, la motte qui avait disparu est celle du château proprement dit, comme on peut le constater dans un autre aveu rendu le 7 décembre 1772 par Jean Gilles François Denis de Cappy, seigneur de Bussy : « *Item trois mottes rondes sur l'une desquelles étoit le château le Vidame, sur l'autre le château appelé le Thoulangeon, et la troisième appelée la Tour Moyenne, ruinée depuis longtemps, desquelles mottes, où étoit le château de Vidame, a été construit sur l'une par Pierre Jacquet un moulin à vent chargé d'un cens cy-après déclaré au chapitre des censives* ».

A la fin du Moyen Age, le village de Bussy possédait donc trois châteaux.

- A l'ouest, le chastel de Bussy, dont mouvaient les deux autres. Il n'en reste plus qu'une annexe, la tour moyenne, ou tour du prévôt, puisque la motte seigneuriale a été rasée (comme peut-être une hypothétique basse cour). Les deux autres châteaux en mouvaient.
- A côté de la tour moyenne, s'élevait la motte de Toulongon, pièce maîtresse du château de ce nom. Le talus de terre, à 7 m du pied de cette motte pourrait correspondre à l'emplacement d'une basse cour. C'est ce talus que Létaudin appelle à tort le tumulus de la Vorsaiterie.
- Seul le chastel du Vidame, avec sa motte et son bayle, paraît avoir été préservé dans sa totalité

Il est fréquent en Champagne de voir un seigneur investir l'officier auquel il confie la garde d'une place d'une partie de celle-ci : les châtelains sont souvent mis en possession de la grosse tour ou du donjon dont ils prennent le nom. De telles inféodations pour des raisons militaires se concilient parfaitement avec l'unité topographique du site fortifié de Bussy. Selon toute probabilité l'ancien château de Bussy alignait ses mottes et annexes en ordre serré le long de la rivière sur une distance totale de 550 m. Au début du XVIe siècle, à Bussy, unité topographique et unité juridique coïncident par suite de la disparition des vassaux.

Il n'est pas rare de trouver plusieurs mottes en un même lieu. C'est le cas, par exemple à Hans, où l'une des mottes, sans doute la plus ancienne a pratiquement disparu, et à Ervy-le-Châtel. Les destinations de ces deux mottes ne sont pas bien connues. Dans certains cas, il apparaît nettement que les mottes multiples remplissent souvent des fonctions diverses : motte refuge et motte barrage (Cornay, Château-Porcien), motte de siège (Viel-Dampierre, Chappes). Mais avec ses quatre mottes, Bussy-le-Château est sans doute le site le plus remarquable. Ces mottes n'ont aucun rapport avec la bataille des Champs catalauniques, mais il ne fait aucun doute que c'est un site exceptionnel, qui permet au village de Bussy-le-Château de servir de référence et d'être connu par la plupart des spécialistes des fortifications médiévales, tant en France qu'à l'étranger.

## ANNEXES

### **La description d'une motte castrale et de son donjon : le château d'Ardres (Pas-de-Calais) vers 1120**

« La paix ayant été conclue entre le comte de Guines et Arnoul II, seigneur d'Ardres, ledit Arnoul fit élever sur la motte d'Ardres, en faisant appel au merveilleux talent de charpentiers, un logis de bois, surpassant par les matériaux tous les logis contemporains de Flandre. Un constructeur et charpentier, habitant de Bourbourg et nommé Lodovick, qu'on peut comparer à Dédale par les qualités de son métier, en fut l'auteur. Il fit de ce logis un labyrinthe presque inextricable, en y incluant resserres sur resserres, chambres sur chambres, locaux sur locaux, en réunissant des magasins et des greniers aux celliers, en construisant une chapelle tout en haut, sur la côté oriental du logis à l'endroit convenable. Il y aménagea trois étages et il suspendit les planchers les uns aux autres, dans l'air, haut au-dessus du sol. Le premier étage était au niveau du sol : là étaient les celliers et les greniers, de grands coffres, des jarres et des vases, ainsi que les autres ustensiles de la maison. Le second étage était destiné à l'habitation et aux réunions de tous les habitants : il y avait là des locaux attribués aux panetiers et aux échansons, ainsi que la grande chambre où couchaient le seigneur et sa femme. A cette pièce étaient contigus le local des suivantes et la chambre ou dortoir des enfants. Dans une partie plus retirée de la grande chambre, il y avait un local spécial où on avait coutume de faire du feu au lever du jour, le soir, quand il y avait des malades, pour se faire saigner, [...] pour tenir les enfants au chaud pendant leur allaitement. A cet étage, la cuisine était appliquée à la maison et elle comprenait deux étages. A l'étage inférieur étaient installées séparément les porcs à engraisser, les oies à nourrir, les chapons et le reste de la volaille, toujours prête à être tuée et à être consommée. Dans l'étage supérieur de la cuisine se tenaient les cuisiniers et les aides de cuisine ; c'est là que se préparait la nourriture délicate des seigneurs [...] ; là était préparée également la nourriture quotidienne des familiers et des domestiques [...]. A l'étage supérieur du logis étaient aménagés des locaux sur plusieurs hauteurs :: là couchaient les fils et les filles du seigneur du logis, celles-ci régulièrement, ceux-là quand bon leur semblait ; là aussi couchaient les guetteurs, les sergents attachés à la garde du logis, les gardes toujours prêts à intervenir, quand ils prenaient leur sommeil. Des escaliers, des couloirs de communication servaient à aller d'un étage à l'autre, du corps de logis à la loge [...] où l'on avait coutume de s'asseoir pour se livrer au plaisir de la conversation, de la loge à l'oratoire ou chapelle que sa décoration en sculpture et en peinture rendait comparable au tabernacle ».

Lambert d'Ardres, *Histoire des comtés de Guines et des seigneurs d'Ardres*, § 127, traduction Gabriel Fournier, le château dans la France médiévale, Paris, 1978, p. 290-291 (chronique écrite entre 1194 et 1203,

### **Bibliographie**

*Sur les mottes castrales de Bussy :*

Auguste LONGNON, les tumuli de Bussy (Marne), *Revue archéologique*, 1869, p. 98-99 [internet, Gallica]

Henri d'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, deuxième partie, Paris, 1865, p. 899 [internet, Gallica] ;

Michel BUR, « Mottes multiples et groupe de mottes. Un problème de définition », *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du doyen Michel de Boüard*, Genève-Paris, 1982, p. 39-48 [archives départementales de la Marne]

Michel BUR, Inventaire des sites archéologiques non monumentaux de Champagne, t. III, *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié en Champagne centrale*, Reims, 1987, p. 33-38 (avec relevé topographique hors-texte) [archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons].

*Sur la bataille des Champs catalauniques*

[Jean-François Tourneux], *Attila dans les Gaules*, Paris, 1833 [internet, Gallica ; archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons]

Abbé Boitel, *Histoire de saint Alpin, huitième évêque de Châlons-sur-Marne*, Châlons, 1853 [internet, Gallica ; archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons]

A. Savy, « Notice sur les chemins, camps et tumulus romains du département de la Marne », dans *Congrès archéologique de France 1855, Châlons-sur-Marne*, 1856, p. 226-228 [internet, Gallica ; archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons]

A. Savy, « Mémoire topographique de la partie des Gaules occupée aujourd'hui par le département de la Marne », dans *Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne*, 1859, p. 98-99 [internet, Gallica ; archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons]

Pierre-Hilaire Letaudin, *Etude historique sur la Cheppe, le camp d'Attila et ses environs*, Châlons-sur-Marne, 1869 [archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons ;

internet [http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10427581\\_00005.html](http://reader.digitale-sammlungen.de/de/fs1/object/display/bsb10427581_00005.html)]

Anatole de Barthélemy, La Campagne d'Attila. Invasion des Huns dans les Gaules en 451, *Revue des questions historiques*, t. VIII, 1870, p. 337-404 [internet, Gallica]

Henri d'Arbois de Jubainville, « Nouvelle hypothèse sur la situation du *Campus Mauriacus* », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XXI, 1860, p. 370-373 [internet, Gallica et Persée]

Henri d'Arbois de Jubainville, « Encore un mot sur la bataille de Mauriacus », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. XXXI, 1870, p. 211-216 [internet, Gallica et Persée]

Geneviève Dévignes, *Ici le monde changea de maître*, Paris, 1953 [archives départementales de la Marne ; médiathèque Georges Pompidou Châlons].